

à Paris, le 12 juin 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche : première réaction de la CPU

La Conférence des présidents d'université (CPU) a pris connaissance du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche présenté au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) avec une grande attention et un très grand intérêt.

Comme elle a pu le dire lors des groupes de travail préparatoires, la CPU attend de cette loi la réponse à plusieurs attentes, notamment :

- Permettre à la recherche française de retrouver sa juste place dans le concert international en lui consacrant des moyens supplémentaires significatifs ;
- Redonner de l'attrait aux métiers de la recherche, en y incluant les fonctions supports, par la revalorisation des carrières

Une première réponse aux enjeux

L'augmentation annoncée, à l'horizon 2030, de 5 milliards d'euros de crédits supplémentaires dans la recherche publique, constitue une première réponse, que nous saluons. Elle risque toutefois d'être insuffisante pour rattraper le retard déjà pris par la France (et que constate l'exposé des motifs), particulièrement au regard de ce que d'autres pays européens (comme l'Allemagne par exemple) se préparent à faire.

L'objectif de revalorisation des carrières, notamment des débuts de carrières dès le doctorat est assurément pris en compte dans le projet de Loi. De même, le réinvestissement pour une agence nationale de la recherche aux moyens équivalents à celles d'autres pays doit être salué.

La première version du texte rendu public cette semaine a ouvert une phase de concertation qui, nous le souhaitons, puisse conduire au renforcement de certaines propositions, à des éclaircissements ou à des modifications sur d'autres.

Un juste équilibre des financements doit être trouvé

Cette concertation pourra permettre de trouver le juste équilibre entre financements récurrents des laboratoires de recherche et dotations sur projets, qui suscitent des inquiétudes, particulièrement sur les contrats doctoraux, et dans certains champs disciplinaires aujourd'hui peu financés, notamment en SHS. C'est la demande répétée et générale de l'ensemble de la communauté scientifique depuis des années.

Une accélération brutale du calendrier et un horizon budgétaire jugé trop tardif

Certes, c'est l'urgence des besoins de la recherche qui légitime que ce texte soit présenté en juillet au conseil des ministres, en amont des arbitrages financiers pour 2021. La CPU souligne cependant que l'accélération

brutale du calendrier risque de heurter la préparation d'une rentrée singulière. Et elle regrette que l'échéancier annoncé renvoie à un horizon tardif les engagements budgétaires les plus importants.

Mais l'annonce d'un débat en deux temps devant le CNESER est de nature à permettre la levée de quelques incertitudes et la clarification du positionnement de la recherche dans les discussions ouvertes par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le cadre du Ségur. En effet, la recherche en santé doit être résolument multidisciplinaire et un seul acteur a vocation à en être responsable et à la coordonner : c'est l'université. Nous proposerons donc un amendement à l'article 23 du projet de loi.

La CPU exprime sa satisfaction face à l'élan donné et entend contribuer de manière forte et déterminée aux discussions qui s'ouvrent. La Recherche doit être au cœur des préoccupations du pays et la recherche française a besoin de l'investissement financier promis par cette loi.

Ce débat sur les moyens et sur l'avenir de la recherche **est essentiel, mais il n'y a pas de recherche forte sans une formation de haute qualité, et adossée à la recherche. Ce sont les universités qui assurent ce continuum, et leurs financements doivent être également renforcés et sécurisés dans le domaine de la formation. C'est ainsi que les universités pourront jouer pleinement leur rôle dans la relance dont notre pays a tant besoin.**

Contact presse

Johanne FERRY-DELY, Directrice de la communication

jfd@cpu.fr

+33 6 07 53 06 66

@CPUuniversite